

DÉLIBÉRATION N° 2025_04_036
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 03 AVRIL 2025
RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE MERCREDI 26 MARS 2025
AU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTÉLIMAR - SALLE COM1 COM2 -
ENTRÉE SUD
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JULIEN CORNILLET

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni au Palais des Congrès de Montélimar - Salle Com1 Com2 - Entrée Sud, sous la présidence de Monsieur Julien CORNILLET.

Présents (es) :

Monsieur Julien CORNILLET, Madame Valérie ARNAVON, Monsieur Jean-Luc ZANON, Madame Marielle FIGUET, Monsieur Fermin CARRERA, Madame Marie-Pierre PIALLAT, Monsieur Bruno ALMORIC, Monsieur Eric PHÉLIPPEAU, Monsieur Yves COURBIS, Madame Christel FALCONE, Monsieur Hervé ICARD, Madame Fabienne MENOVAR, Monsieur Yves LEVEQUE, Madame Régina CAMPELLO, Monsieur Laurent CHAUX, Monsieur Yannick ALBRAND, Monsieur Hervé ANDEOL, Madame Marie-Christine MAGNANON, Monsieur Pascal BEYNET, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, Monsieur Daniel BUONOMO, Monsieur Damien LAGIER, Monsieur Julien DUVOID, Monsieur Jacky GOUTIN, Monsieur Vanco JOVEVSKI, Monsieur Allain DORLHIAC, Monsieur Jean-Pierre LAVAL, Madame Florence MERLET, Monsieur Michel THIVOLLE, Madame Sandrine MOURIER, Monsieur Jean-Michel GUALLAR, Madame Josiane DUMAS, Madame Catherine VIALE, Monsieur Cyril MANIN, Madame Sylvie VERCHÈRE, Monsieur Julien DECORTE, Madame Chloé PALAYRET CARILLION, Monsieur Dorian PLUMEL, Monsieur Jacques ROCCI, Monsieur Christophe ROISSAC, Monsieur Karim BENSID-AHMED, Madame Cécile GILLET, Madame Patricia BRUNEL-MAILLET, Monsieur Nicolas DELOLY, Madame Catherine MATSAERT, Monsieur Laurent MILAZZO

Pouvoirs :

Madame Ghislaine SAVIN (pouvoir à Madame Sylvie VERCHÈRE), Madame Sandrine MAGNETTE (pouvoir à Monsieur Dorian PLUMEL), Madame Emeline MEHUKAJ (pouvoir à Monsieur Cyril MANIN), Monsieur Chérif HEROUM (pouvoir à Madame Fabienne MENOVAR), Monsieur Philippe LHOTTELLIER (pouvoir à Monsieur Jacques ROCCI), Madame Vanessa VIAU (pouvoir à Madame Catherine MATSAERT), Madame Demet YEDILI (pouvoir à Monsieur Jean-Michel GUALLAR), Madame Anne BELLE (pouvoir à Madame Marie-Christine MAGNANON), Monsieur Laurent LANFRAY (pouvoir à Madame Patricia BRUNEL-MAILLET), Monsieur Jean-Frédéric FABERT (pouvoir à Monsieur Fermin CARRERA), Madame Sandra CEYTE (pouvoir à Monsieur Julien DUVOID)

Absents :

Madame Françoise QUENARDEL, Monsieur Norbert GRAVES, Monsieur Daniel COIRON, Madame Maryline ROISSAC, Madame Françoise CAPMAL

Secrétaire de séance : Madame Valérie ARNAVON

2025_04_036 _ SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE MONTÉLIMAR -

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DU SPR

Monsieur Laurent CHAUVEAU, Vice-président, Rapporteur, expose à l'assemblée :

Dans le prolongement de la délibération du 12 décembre 2024 qui a créé la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Montélimar et désigné ses membres en application de l'article D.631-5 du Code du Patrimoine, l'organe délibérant de Montélimar-Agglomération procède au renouvellement de trois membres.

Pour rappel, une Commission Locale doit être instituée, conformément à l'article L631-3 du Code du Patrimoine, pour être associée à l'écriture du document de gestion réglementaire, le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP), assurer le suivi de sa mise en œuvre et dresser le bilan de son application au moins une fois par an. Elle peut également être consultée sur des projets spécifiques.

Organisée et réunie par Montélimar-Agglomération, cette Commission est régie par son propre règlement intérieur, approuvé à la première séance, détaillant notamment sa composition. La Commission Locale comprend 5 membres de droit et 9 membres supplémentaires répartis par tiers entre trois collèges : 3 représentants locaux, 3 représentants d'associations et 3 personnalités qualifiées. Presque tous les membres nommés ont un suppléant désigné dans les mêmes conditions.

Après la première tenue de la CLSPR le 03 février 2025, il a été souhaité d'opérer trois changements au sein de sa composition :

- Mme Marie Cordet, architecte, membre au sein du collège des personnalités qualifiées souhaite se retirer pour pouvoir exercer son activité professionnelle au sein du périmètre protégé. M. Robert De Lauzun, également architecte, a accepté de la remplacer.
- L'Archiviste de Montélimar ayant quitté ses fonctions et n'ayant pas encore été remplacé, il est proposé en remplacement d'intégrer le CAUE de la Drôme sur ce poste, au sein du collège des personnalités qualifiées. L'Archiviste à recruter pourra participer à la CLSPR en tant que technicien associé, sans toutefois pouvoir participer aux votes de l'instance.
- Enfin, au sein du collège des Élus, l'élu municipal est remplacé par un Conseiller communautaire, M. Julien Duvoid, par ailleurs Maire de Sauzet qui comprend un SPR sur son centre-bourg, l'instance étant une instance communautaire.

Le Préfet étant obligatoirement consulté pour avis sur les membres proposés pour les collèges des personnalités qualifiées et des associations, un courrier lui a été adressé le 06 février 2025. Les avis favorables de la DRAC et de l'UDAP ont été reçus respectivement les 07 et 27 février 2025.

Cette nouvelle composition est reprise au sein d'un tableau ci-annexé.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants ;
Vu le code du patrimoine et notamment ses articles L.631-1 à L.631-5, R.631-1 à R.631-4, D.631-5 ;
Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151-43, L.153-21, R.313-10 et R.313-11, R.151-51 à R.151-53 ;
Vu l'arrêté ministériel de classement du Site Patrimonial Remarquable de Montélimar du 30 septembre 2024 paru au journal officiel du 23 octobre 2024 ;
Vu la consultation du Préfet sur la composition de la Commission locale en date du 06 février 2025 ;
Vu les avis favorables de la DRAC et de l'UDAP reçus respectivement les 07 et 27 février 2025 ;
Vu la liste des membres de la Commission locale du Site Patrimonial Remarquable telle qu'annexée ;

Après avoir entendu l'exposé précédent,
Après en avoir délibéré,

D'APPROUVER la modification de la composition de la Commission Locale du Site Patrimoniale Remarquable de Montélimar, ci-annexée.

DE DIRE que la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Montélimar va poursuivre sa mission de suivi de l'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) jusqu'à son approbation, puis sera réunie a minima une fois par an pour tirer le bilan de son application.

DE DIRE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté d'Agglomération Montélimar-Agglomération et à la Mairie de Montélimar pendant un mois, et sera publiée sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de Montélimar-Agglomération.

DE CHARGER Monsieur le Président ou son représentant par délégation de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble au moyen de l'application informatique Télérecours accessible par le biais du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

**Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
POUR EXPÉDITION CONFORME**

Fait à la Communauté d'Agglomération,

Le Secrétaire de séance,



Julien CORNILLET
Président de Montélimar
Agglomération
9 avr. 2025



Valérie ARNAVON
Pour le Président, La Déléguée
aux moyens généraux et au
Personnel
11 avr. 2025

DIRECTION URBANISME ET HABITAT
SERVICE PLANIFICATION

**COMPOSITION COMMISSION LOCALE DU SITE
PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) DE
MONTELMAR**



Annexe à la délibération du 03 avril 2025

Les **membres de droit** :

Président de l'EPCI : M. Julien CORNILLET Ou son représentant M. Fermi Carrera
Maire de la commune Ou son représentant, M. Laurent CHAUCHEAU
Préfet du Département Ou son représentant
Directeur Régional des Affaires Culturelles Ou son représentant : Mme DELOMIER-ROLLIN
Architecte des Bâtiments de France : M. Philippe ARAMEL Ou son représentant

▪ Les **membres élus** :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<p>Mme Fabienne MENOVAR 13ème Vice-Présidente de Montélimar Agglomération en charge de la Culture ; Adjointe au Maire, déléguée à la culture, au patrimoine culturel et au patrimoine inscrit ou classé</p> <p>Mme Marie-Christine MAGNANON BELLIER Conseillère communautaire en charge de la Communication et Démocratie locale ; 1ère Adjointe au Maire, déléguée à l'environnement, au développement durable et à la démocratie locale</p> <p>M. Jean-Pierre LAVAL Conseiller Communautaire en charge de l'accès au logement social et au logement étudiant Maire de Les Tourettes (SPR)</p>	<p>M. Julien DUVOID Conseiller Communautaire en charge des évènements sportifs, Maire de Sauzet</p> <p>M. Julien DECORTE Conseiller Communautaire Conseiller municipal délégué au jumelage et au partenariat avec le comité de jumelage</p> <p>Mme Marie-Pierre PIALLAT 5ème Vice-Présidente de Montélimar Agglomération en charge de la petite enfance Maire d'Espeluche (SPR)</p>

▪ Les **représentants d'associations** :

Association « Patrimoine & Archéologie Pays de Montélimar » Amicie d'ARCES ou son suppléant Patrick MORAND
Association d'animation du centre-ville : « Chez Eustache » Carole MAGNE ou sa suppléante Marie BALTZ
La « Fondation du Patrimoine » Thierry COSTECHAREYRE ou sa suppléante Maité DELQUIGNIES

▪ Les **personnalités qualifiées** :

Département de la Drôme Damien HANRIOT chef du service Patrimoine ou sa suppléante Coline ORSET , chargée de mission patrimoine bâti
CAUE 26 Michèle FREMAUX ou sa suppléante Claire COSSERAT
M Robert de LAUZUN Architecte